



# ACADÉMIE DE STRASBOURG

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Délégation de région académique aux relations européennes, internationales et à la coopération

Affaire suivie par :  
Isabelle Wolf  
Evelyne Lavigne  
Tél. 03 88 23 38 52  
Mél : [evelyne.lavigne@ac-strasbourg.fr](mailto:evelyne.lavigne@ac-strasbourg.fr)

6 rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg cedex 9

Le recteur de l'académie de Strasbourg

à

Monsieur l'Inspecteur d'académie,  
directeur académique des services départementaux  
de l'Education nationale du Bas-Rhin  
- Mission langues vivantes - 1<sup>er</sup> degré  
- Division du 1<sup>er</sup> degré

Monsieur l'Inspecteur d'académie,  
directeur académique des services départementaux  
de l'Education nationale du Haut-Rhin  
Division de l'enseignement, des moyens et de la  
formation continue du 1er degré  
Enseignement régionaux et internationaux

Strasbourg, le 12 janvier 2026

### **Objet: Stages de formation linguistique au Goethe-Institut - Année civile 2026.**

La formation linguistique des professeurs des écoles constitue l'une des conditions de la réussite de la politique des langues menée dans l'académie de Strasbourg, tout particulièrement dans les pôles bilingues. Dans le cadre de la coopération avec le Goethe-Institut de Strasbourg, des formations pourront être prises en charge, dans la limite du budget disponible, aux professeurs des écoles qui en feront la demande. Ces stages sont financés par le Fonds commun « Langue et culture régionales », abondé par l'Etat, la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace. Le Goethe-Institut contribue également à ce financement.

Les candidats doivent s'inscrire **avant le 2 mars 2026** en complétant le formulaire en ligne ci-après <https://framaforms.org/candidature-stage-de-formation-linguistique-goethe-institut-202526-1765891853>. Le respect du délai d'inscription est impératif.

Vous trouverez en annexe la liste des stages de formation proposés, avec le **niveau du cadre européen commun de référence pour les langues** (CECRL) visé. Au plus tard deux semaines avant le début du stage, le Goethe-Institut adressera par mail une invitation à passer **un test de niveau en ligne** qui permet d'attribuer le stage le plus adapté aux compétences de chacun.

Prise en charge des frais :

- ➔ Pour les stagiaires qui bénéficient d'un hébergement proposé par le Goethe-Institut. Le Goethe-Institut transmettra une facture au service DRAREIC pour les frais de scolarité, de logement (uniquement pour le stagiaire) avec petit déjeuner et les forfaits pour le déjeuner.  
**ATTENTION : il est impératif de prendre l'hébergement proposé par le Goethe-Institut.**
- ➔ Pour les stagiaires qui ne bénéficient pas d'hébergement Le Goethe-Institut transmettra une facture au service DRAREIC pour les frais de scolarité et les forfaits pour le déjeuner. Pour les frais d'hébergement avec petit déjeuner, le stagiaire recherchera lui-même un logement, règlera la facture, puis la transmettra au GIP-FCIP Alsace selon les indications données dans l'ordre de mission. Les frais pourront être remboursés pour un montant maximum de 106,60 € par nuitée sur présentation de la facture.

→ Pour l'ensemble des stagiaires

Les frais de déplacement seront remboursés (1 aller-retour) selon des modalités précisées dans l'ordre de mission sur la base du tarif SNCF 2<sup>ème</sup> classe. Ne sont pas remboursés les déplacements sur place. Les repas du soir et du week-end resteront à la charge des stagiaires.

Ces formations ayant lieu pendant les périodes de vacances des classes, le stagiaire pourra **bénéficier d'une allocation de formation** dont les modalités sont précisées dans le décret n° 2019-935 du 6-9-2019.

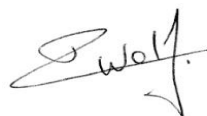
Les dates de stage affichées incluent les jours d'arrivée comme de départ. Les cours n'ont lieu ni les jours d'arrivée ni les jours de départ, ni les jours fériés en Allemagne.

En mars, une commission académique définira les candidats retenus en tenant compte des priorités fixées par la convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace.

Suite à cette commission, la DRAREIC établira les ordres de mission des candidats retenus. Ces derniers s'engagent à suivre l'intégralité des cours et à se faire établir une attestation de présence.

La DRAREIC reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le recteur,  
Par délégation,  
La Déléguée de région académique aux  
relations européennes, internationales et  
à la coopération



Isabelle Wolf